

U-5349

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE
(Document 8 bis)¹

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

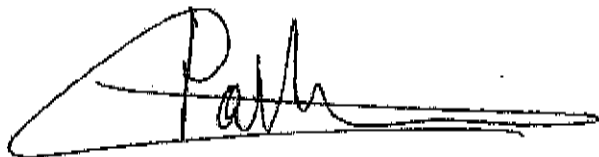
Formation continuée : Prévention des chutes chez la personne âgée⁽¹⁾

CODE DE L'U.E. (2): 820016U21C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 803
---------------------------------	---------------------------------------

La présente demande émane du réseau:

<input type="radio"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input checked="" type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau : (1) Roberto Galluccio, Administrateur délégué
Date et signature (1) : Le 23 mars 2016



1

¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page(s) (1)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°2 (1page(s) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input type="radio"/> (4) du niveau inférieur	<input checked="" type="radio"/> (4) du niveau supérieur
de	<input checked="" type="radio"/> (4) transition	<input type="radio"/> (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1pages) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (1 page(s) (1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1page(s) (1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page(s) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	Classement du(des) cours (1) (5)	Code U (1) (5)	Nombre de périodes (1)	Code fonction (1)
Prévention des chutes chez la personne âgée	CT	B	10	
Part d'autonomie		P	2	
Total des périodes			12	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (1 page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

Néant

b) Avis de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD~~ (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : le 06/06/2016. Signature :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité d'enseignement vise à amener l'étudiant à appréhender les différents aspects de la problématique des chutes chez la personne âgée et à mettre en œuvre, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, des interventions de prévention appropriées.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Au départ de situations données impliquant l'accompagnement de personnes âgées au domicile, seules ou en famille,

- ♦ aider à maintenir et/ou rendre un maximum de confort et d'autonomie dans la réalisation des activités de la vie quotidienne à la personne;
- ♦ assurer un rôle éducatif, sanitaire, d'aide relationnelle et sociale à la vie journalière en s'intégrant dans une équipe qualifiée et sous le contrôle de celui-ci.
- ♦ apporter à la personne, à la famille et à son environnement une aide concrète organisée et soutenue par la collectivité et les pouvoirs publics ;
- ♦ jouer un rôle de prévention.

2.1. Capacités

2.2 Titres pouvant en tenir lieu

Aide- soignant(e) ou Aide familial(e)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, dans le respect des principes éthiques et déontologiques et au départ d'une situation d'apprentissage impliquant des facteurs de risques liés à la personne âgée, à son comportement et à son environnement,

- ◆ de repérer ces facteurs de risques,
- ◆ de proposer, de décrire et de justifier des aménagements et des interventions adaptés en vue de prévenir les chutes.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte du :

- ◆ niveau de cohérence : la capacité à choisir les interventions les mieux adaptées à la situation,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, outils, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation et la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

A partir de situations exemplatives relatives à la personne âgée, l'étudiant sera capable de (d') :

- ◆ énumérer les facteurs de risque de chute;
- ◆ à l'aide d'outils d'observation, analyser la situation proposée afin d'identifier ces facteurs de risque de chute :
 1. liés à la personne (aspects physiques et mentaux), en particulier en lien avec le vieillissement,
 2. liés à l'environnement (domicile, institution),
 3. liés au comportement ;
- ◆ discuter les aspects éthiques et déontologiques de l'autonomie et de la qualité de vie en lien avec la prévention des chutes;
- ◆ identifier des actions préventives de chutes et les comparer;
- ◆ choisir des actions préventives (interventions et aménagements) en lien avec des facteurs de risque, éventuellement dans le cadre d'un programme d'éducation à la santé, et les justifier;
- ◆ par rapport à la prévention des chutes, distinguer les rôles des acteurs professionnels au sein de l'équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ mesurer les conséquences d'une chute chez la personne âgée, en particulier en lien avec le temps resté au sol, et l'importance d'une intervention rapide et efficace (télé-vigilance, techniques de relevé du sol après une chute).

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt : 24 mars 2016
Date d'approbation :

« Formation continuée : prévention
des chutes chez la personne âgée »

Date d'application :
Date limite de certification :

Code régime I définitif /provisoire	Code domaine de formation	Intitulé régime I définitif / provisoire	Code régime I définitif /provisoire	Code domaine de formation	Intitulé régime I définitif / provisoire
820016U21C1	803	Formation continuée : prévention des chutes chez la personne âgée	/	/	NEANT